



Commune de Saint Gervais d'Auvergne

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le 24 février à 18 heures 00, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GAILLARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM GAILLARD GIDEL JOFFE, MMES DEFRETIERE SOULIER, MM FAURE PORTIER, MMES BARRABAND CHARTIER JARRIGE SERRANDAT

**ETAIT EXCUSE** : M MAKUIZA

**ETAIT ABSENT**: M ABRANTES

Madame Aurélie DEFRETIERE assurera le secrétariat.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2023**

Monsieur GIDEL fait une remarque sur la page 6 du PV précédent par rapport à la prise en charge de la cotisation SMADC qui serait prise en charge par la communauté de communes. Monsieur le maire confirme avoir tenu ces propos mais se renseigne sur l'effectivité de cette prise en charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Décisions du maire**

Depuis le dernier conseil municipal, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes :

- 2023-02 : vente du Kangoo AQ-906-FV à Monsieur Laurent Becker (SIRET n°390 797 157 00026) pour 300€. NB : L'assurance afférente a été résiliée.

### **Changement des horloges**

Le 8 février dernier, M. Bader GATI chargé d'affaires est venu en Mairie pour faire un état des lieux du parc électricité sur l'ensemble de notre territoire, bourg et villages.

Notre bourg compte 21 horloges. Le but est une OPT (optimisation du système de gestion de l'éclairage public) permettant 35% de gain. pour cette opération, 90% de subvention sont mobilisables. Il resterait seulement 1 400€ à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de remplacer ces 21 horloges du bourg, accepte ce plan de financement et donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Changement des horloges**

Nos villages comptent 28 horloges. Pour une coupure de la lumière de 23h à 6h du matin, il faudrait changer les horloges. Pour cette opération, 50% seraient pris en charge par le SIEG et le reste par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de remplacer ces 28 horloges des hameaux, donne pouvoir à Monsieur le maire pour demander les devis nécessaires et signer les documents afférents.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Aurélié DEFRETIÈRE explique ensuite qu'il faudrait prévoir un programme pluriannuel de remplacement des lampes. M. Bader Gati, dans son diagnostic de 2022 a proposé 3 options. La commission travaux préconise l'option 3 de renouvellement de l'intégralité du parc en LED. Dans ce cas, il faudrait commencer en 2024 pour terminer au bout de 5 ans. Cette option coûterait environ 352 000 € dont 50% serait à la charge de la commune soit environ 156 000€.

### **Modification des statuts Territoire d'Energie Puy-de-Dôme**

Le 14 janvier dernier, le comité syndicat de Territoire d'Energie du Puy-De-Dôme a adopté dans son intégralité la modification des statuts tels qu'ils lui ont été présenté et dont le dossier vous est annexé.

Les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de Territoire d'Energie en matière d'énergies renouvelables (installations de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production de l'énergie renouvelable etc...) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre ainsi, à jour les statuts.

Afin de valider cette modification et comme le prévoit l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Territoire d'Energie Puy-De-Dôme doit obtenir la majorité qualifiée de ses membres afin qu'un arrêté préfectoral approuvant les statuts puisse être publié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés; de donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0

Abstention	0
------------	---

### **Distributeur de pizzas**

Par courrier reçu le 23 février 2023, Monsieur et Madame HORN nous ont fait part de leur souhait d'installer un distributeur de pizzas sur la commune. Madame DEFRETIERE et Madame HORN sont allées voir l'emplacement choisi qui est situé rue de l'Egalité à gauche dans la partie communale parcelle AL56.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'installation de ce distributeur de pizzas et de boissons non alcoolisées sur la parcelle AL56, de laisser les travaux de raccordement d'électricité à la charge de M. et Mme HORN, de fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public afférente à cette opération à 300€ par an et de donner mandat à Monsieur le maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer la convention d'occupation du domaine public.

Nb de votants	11
Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	1 Mme JARRIGE

Carinne Chartier fait remarquer que la commune devrait prévoir des poubelles supplémentaires à proximité afin de laisser le square propre

### **Création d'un emploi non permanent à temps non complet de garde pêche**

Le 6 février dernier, Messieurs BARBOSA et RAYNAUD de la commission pêche sont venus en Mairie pour rencontrer Messieurs JOFFE et GAILLARD. Les présidents de la commission pêche ont expliqué que depuis le départ à la retraite de notre policier municipal, Monsieur BEAUNE, la surveillance de notre Etang et notamment la vérification des cartes de pêche n'est pas optimale.

Cela entraîne forcément une perte de recettes de la régie pêche. Après réflexion, Monsieur le maire a contacté le garde pêche de Ste Christine, Monsieur Frédéric ROZIER et a échangé avec son homologue de Ste Christine, Monsieur THOMAS.

L'ouverture de la pêche est fixée au 25 février pour St Gervais. Monsieur le maire propose de délibérer afin de permettre la création d'un emploi non permanent de garde pêche à raison de 8 heures par semaine du 25 février au 17 décembre 2023. Les 8 heures seraient effectuées principalement le week-end.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide propose la création d'un emploi non permanent de garde pêche à temps non complet en raison de 8/35e pour la période du 25 février au 17 décembre 2023.

Nb de votants	11
Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	2 Mme SOULIER et Mme CHARTIER

Monsieur ROZIER effectuerait 3h le samedi et 3h le dimanche et les 2 autres heures seraient effectuées à l'appréciation de Monsieur ROZIER et de Monsieur JOFFE.

### **Création d'un emploi permanent à temps complet de directeur du centre de loisirs**

Fin septembre, Monsieur Antoine DUPOIS a quitté le poste de directeur du centre de loisirs, faute d'avoir obtenu son BAFD. Depuis le 1er octobre 2022, c'est Madame Christine LECLERC, assistée du secrétariat de la mairie, qui est directrice du centre de loisirs par intérim. Un recrutement a été lancé et Monsieur Guillaume MORTREUX a été choisi pour ce poste. Par ailleurs, les besoins croissants d'encadrement, tant à la cantine, qu'en garderie, mais aussi en terme de remplacement nous amènent à envisager de créer un poste permanent à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide propose la création d'un emploi permanent de directeur du centre de loisirs à temps complet en raison de 35/35e à partir du 15 mars 2023.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Monsieur le maire salue à cette occasion le bon travail d'intérim effectué par Christine Leclerc.

### **City stade**

Lors du conseil municipal du 27 janvier, il a été décidé de construire un city stade. Des devis ont été demandés. Pour mémoire 80% de subventions sont mobilisables dont 60% de la Région et 20% du Département. Deux devis de terrassement et deux devis d'équipement ont été demandés :

	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Terrassement</b>	Monteil TP	24 889,25 €	29 867,10 €
	Brette Gayon	21 293,03 €	25 551,63 €
<b>Equipement</b>	Proludic	64 296,57 €	77 155,88 €
	Agorespace	74 390,00 €	89 268,00 €

Concernant les devis de terrassement, celui de Monteil propose du goudron et celui de Brette Gayon propose du béton. Concernant le stade en lui-même, en gazon synthétique, celui de Proludic permet de faire du basket, du foot, du hand et du volley. Celui d'Agorespace permet de faire, en plus, du tennis dans la mesure où le filet est réglable en hauteur. Agorespace propose en outre de faire des formations à destination des enseignants et clubs de sports sur l'utilisation et l'entretien du stade. Monsieur Portier ajoute que le terrain d'Agorespace est plus grand de 50m<sup>2</sup>, ainsi, son prix au m<sup>2</sup> est de 270€ alors que le prix au m<sup>2</sup> de celui de Proludic est de 300€.

La commission travaux propose de retenir le terrassement de Brette Gayon et pour l'équipement Agorespace.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de retenir le terrassement de Brette Gayon et pour l'équipement Agorespace.

Afin de financer ces travaux d'un montant de 114 819.63€ HT, Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

	Taux de subvention	Montant
Plan 5000 terrains de sports	80%	76 546.42 €
Autofinancement	20%	19 136.61 €
Montant total	100%	95 683.03 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière du Département et de la Région à travers le PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT, année 2023 et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	1 Mme Soulier

Monsieur JOFFE ajoute que l'on pourra toujours effectuer une demande pour le padel en 2024, mais que d'après les dires de M. Ribeyrolles, cette demande aura peu de chances d'aboutir.

### **Ouverture anticipée de crédits**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif.

Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, pour procéder au règlement des prestataires, l'article L. 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Les crédits suivants sont demandés :

	Compte 2031 Frais d'études	Compte 2313 Constructions
Opération 36 local services techniques		12 379.47€
Opération 50 études et travaux église	7 595.52€	

Le budget primitif de l'exercice 2023 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 15 avril. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2023 selon le tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2023, lors de son adoption.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Achat d'une tablette et d'un logiciel de gestion des présences**

La commune de St Gervais d'Auvergne a décidé de rénover et d'agrandir son centre de loisirs. Parallèlement à cela, un nouveau directeur a été engagé à partir du 15 mars 2023 et la commune a pour volonté de conserver et de renforcer ce service communal. Pour cela, la commune souhaite moderniser cet outil et notamment se doter d'un logiciel de gestion des présences pour chacun de ses services, extrascolaire comme périscolaire.

L'objectif est de fournir à notre nouveau directeur, non seulement un cadre plus adapté, mais aussi des outils, afin de pérenniser sa présence sur la commune. L'acquisition de ce nouveau matériel et de ce logiciel aura aussi pour effet de faire gagner du temps administratif à ce nouveau directeur. Ce temps est actuellement estimé à 2,5 jours par mois. Trois devis ont été demandés :

	Logiciel	Tablette	Coût annuel	Formation	Durée	Mise en service
<b>INOE</b>	1 930,00 €	/	763,20 €	1 915,00 €	2j	336,00 €
<b>BELAMI</b>	1 572,00 €	comprise	662,40 €	1 128,00 €	1,5j	comprise
<b>ILOÏSE</b>	/	loc possible	678,00 €	1 500,00 €	1j	420,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société BELLAMI.

Afin de financer cet achat, Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

	Taux de subvention	Montant
CAF	80%	2 689,92 €
Autofinancement	20%	672,48 €
Montant total	100%	3 362,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce plan de financement, décide de solliciter l'aide financière de la CAF et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Choix opérateur téléphone**

Depuis fin 2022, la commune a lancé une consultation d'opérateurs en téléphonie et internet. Suite au conseil municipal du 27 janvier 2023, deux opérateurs ont été retenus : RESINTEL et DOME CONNECT. Pour mémoire les objectifs de ce changement d'opérateur sont de :

- Mettre en place la fibre dans tous les bâtiments communaux
- Supprimer les standards physiques (mairie et MSAP) et mettre en place un standard virtuel
- Regrouper tous les abonnements fixes et mobiles sur une seule facture au lieu de 15 environ par mois
- Economiser au moins 30% sur le budget télécommunication

Suite à la réception des derniers devis relatifs au câblage dans nos bâtiments, le tableau d'analyse des offres est le suivant :

<b>Société</b>	<b>DOME CONNECT</b>	<b>RESINTEL</b>
Opérateur	FREE PRO	RESINTEL
Localisation	Cournon	Cournon
Mise en place de la fibre	Partout sauf halle et gymnase	Partout sauf halle et gymnase
Type de standard proposé	Dématérialisé : Cloud	Dématérialisé : Cloud
Type de box	Box Fibre avec pare-feu, airbox 4G et stockage interne et cloud	Box Fibre avec pare-feu. Airbox 4G possible en cas de panne
Changement du matériel téléphonique	Oui : téléphones et onduleur	Oui
Lignes mobiles	1 mobile gratuit par box (5 box = 5 mobiles)	4 mobiles pour 43,68€ par mois
Prise en compte câblage	Oui	Oui
Nb factures mensuelles	2 factures	2 factures (593,74€ + 425,17€) + 1 annuelle (458,04€)
Durée d'engagement	60 mois	60 mois
SAV	Dome Connect à Cournon	Résintel
Autre remarque	Partenaire AMR et membre réseau PlusquePro	Nous a équipé du standard MFS et a intégré le câblage au prix mensuel
Prix mensuel TTC	1 000,00 €	1 100,76 €

Economie réalisée	33%	27%
Prix du câblage	A déterminer mais inférieur à 3000€	Intégré au coût mensuel
Bilan sur 60 mois	63 000,00 €	66 045,60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide retient la proposition de la société DOME CONNECT et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Vente du Presbytère**

Le presbytère est actuellement mis en vente par 4 agences immobilières différentes. Monsieur PORTIER explique qu'il y a très peu de visites et que le montant des travaux est jugé exorbitant par les acheteurs potentiels.

Monsieur le maire propose de baisser le prix à 60 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide valide ce nouveau montant et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	1 Mme SOULIER

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Rythmes scolaires**

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) doit à nouveau étudier l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2023. Pour cela, il faudrait que chaque conseil d'école statue sur son OTS avant le 15 mars.

Monsieur le maire propose d'envoyer un message aux directeurs d'école maternelle et élémentaire pour les informer de cette nécessité.

Les parents d'élèves veulent organiser une réunion publique mardi 28 février. Ils veulent que cette proposition de passage à 4 jours par semaine soit portée par les parents. Mmes DEFRETIÈRE et BARRABAND seront présentes à cette réunion. Mme BARRABAND souligne que le DDEN de l'école maternelle est contre la semaine de 4 jours.

#### **Entreprise MAIGNOL**

Monsieur Jean-Pierre MAIGNOL a envoyé une lettre à tous les maires des communes du secteur les informant de la reprise de son entreprise par M. Florian ROUSSEL, un de ses employés.



### **Concours de chien berger**

L'association de gestion du concours du Berger Belge souhaite organiser son concours régional le 7 mai à l'Etang Philippe et demande à ce que la commune mette à disposition un véhicule et du personnel.

Mme Soulier demande si cela se fera en collaboration avec le lycée agricole. Or ce n'est pas le cas. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité contre le prêt de véhicule et de personnel.

### **Centre départemental de santé**

Mme Morgane Berry va arriver fin mars au centre départemental de santé.

### **SIRB**

Un nouveau mode de calcul de l'attribution donnée au SIRB est à l'étude. Le montant total de cette attribution globale était de 200 000€ et n'avait pas été revalorisé pendant plusieurs années. Aujourd'hui, trois scénarios sont présentés. C'est le scénario n°2 qui serait le moins impactant pour la population avec un montant de participation qui passerait de 10,77€ à 13,27€ par habitant. Par ailleurs, des efforts de gestion sont fait et le groupe Vacancéole a présenté des chiffres encourageants. Enfin, les 3 stations d'épuration appartenant au SIRB vont être reprises par les communes (Les Ancizes, St Jacques d'Ambur et Miremont).

### **Bulletin municipal**

Mme Chartier attend encore les articles de ses collègues du conseil municipal pour les commissions. Elle a aussi pris contact avec les commerçants et attend des retours. Elle attend également les écoles et le LEPA ainsi que le budget. Toutes les associations ont transmis leur article.

### **TOUR DE TABLE**

#### **Matinée citoyenne**

La matinée citoyenne est programmée pour le 13 mai matin en vue de faire du fleurissement. Ce sera présenté au prochain conseil.

#### **Commission tourisme**

Le 1er juillet est organisée une journée de présentation de la nouvelle marque Combrailles Auvergne. Plus de 1 000 élus des 99 communes du SMADC sont invités. Cette journée est organisée par l'office du tourisme et le soir Mme Julie DAUMAS organise une manifestation aux cabanes des Combrailles. Le montant de taxe de séjour perçu est passé de 90 000€ par an à 150 000€ ce qui permet de financer jusqu'à 30% de l'office du tourisme.

#### **Autorisation de buvettes**

Par arrêté préfectoral de décembre 2022, les buvettes doivent fermer à 1h du matin. Des dérogations sont possibles notamment pour le 14 juillet ou la fête patronale.

#### **Marché nocturnes**

Ils auront lieu du 13 juillet au 17 août. La programmation est compliquée compte tenu que des groupes demandent des frais de déplacement jusqu'à 0,50€ par km. Mme JARRIGE demande à ce qu'un élu vienne aider Christine LECLERC pour installer les camelots chaque jeudi dès 16h30. Monsieur le maire propose que Mme JARRIGE fasse un tableau en juin pour que chaque élu puisse s'inscrire.

### **Gymnase**

Toutes les plaques menaçantes ont été enlevées afin de sécuriser les vestiaires.

### **Commission sports**

Mme BARRABAND demande si le Défi solidaire va se renouveler cette année. Monsieur le maire n'a pas d'information sur ce point.

### **EVR**

Monsieur JOFFE demande où en est le problème d'étanchéité à l'EVR. Monsieur le maire lui lit le courrier reçu hier adressé par Monsieur ESTIER, architecte, à l'entreprise SUCHEYRE. Monsieur le maire appellera Monsieur ESTIER lundi matin

### **Séparation des réseaux Camping**

Monsieur GIDEL explique que les travaux de séparation du réseau eau ont commencé. Les compteurs eau et électricité liés à la borne des camping-car seront mis à la charge du camping puisqu'ils perçoivent les recettes. Le plus gros des travaux sera fini fin mars.

### **AM Loisirs**

Nous aurons le rapport des Domaines courant mars.

La séance est levée à 21h37.